



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Mô 2

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Tempêtes/vents violents, sécheresse/crise alimentaire, feux de végétation/incendies, inondations
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Mise en œuvre par
giz
Technische Dienstleistung
für internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures.....	iv
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE.....	2
1.1 Cadre biophysique et administratif.....	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune.....	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	2
1.1.5 Sols	3
1.1.6 Organisation administrative.....	3
1.2 Cadre socio-économique	3
1.2.1 Évolution de la population.....	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	3
1.3 Cartographie des aléas.....	4
Alea 1 : inondations.....	4
Alea 2 : vents violents	4
Alea 3 : incendie.....	4
Alea 4 : feux de végétation.....	5
Alea 5 : conflits intercommunautaires.....	5
Alea 6 : sécheresse	5
Alea 7 : Glissements de terrain.....	5
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES	6
2.1 Grille de hiérarchisation des aléas.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2 Résultats de la hiérarchisation des aléas.....	Erreur ! Signet non défini.
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS	7
3.1 Définition des scénarii.....	7
3.1.1 Contingence 1 : tempêtes/vents violents	7
3.1.2 Contingence 2 : Sécheresse/crise alimentaire.....	8
3.1.3 Contingence 3 : Feux de végétation/incendies	8
3.1.4 Contingence 4 : Inondations.....	9
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	9

3.2.1	Cas de la contingence 1 : Tempête/vents violents	9
3.2.2	Cas de la contingence 2: Sécheresse/Crise alimentaire	9
3.2.3	Cas de la contingence 3 : Feux de végétation/incendies.....	10
3.2.4	Cas de la contingence 4 : Inondations	10
4	CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE	10
4.1	Capacités des acteurs d'intervention	10
4.2	Hypothèses de planification	14
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : tempêtes/vents violents	14
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : sècheresse/crise alimentaire	15
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : feux de végétation/incendies	16
4.2.4	Hypothèses de planification de la contingence 4 : inondations.....	17
5	PLAN DE REPONSE	18
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents	18
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : sècheresse/crise alimentaire	20
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : Feux de végétation/incendies	21
5.4	Plan de réponse de la Contingence 4 : inondations	22
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE	24
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	24
	Conclusion.....	25
	Annexes	26
	Annexe 1 : Glossaire	26
	Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux Tempêtes/vents violents.....	27
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse à la sécheresse/crise alimentaire	31
	Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétations/incendies	33
	Annexe 5 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations.....	36
	Annexe 6: Liste des responsables humanitaires	39

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusive
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités	7
Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune	11

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune.....	6
Figure 2 : Schéma de la coordination	24

Introduction

La région Centrale fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'évènements hydrométéorologiques extrêmes tels que les vents violents, les feux de végétation, la sécheresse, les inondations, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, les incendies, épidémies/épizooties, risques liés au transport de matières dangereuses, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle de Mô 2.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. Par exemple, la commune a enregistré 576 sinistrés de 2022 à 2025. L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistance des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation aux éventuelles situations d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base, dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification de préparation et de réponse coordonnées, le PCC met les acteurs locaux d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une gestion efficace des situations d'urgence et de catastrophes.

Le présent PCC est celui de la commune Mô 2 élaboré et validé par les acteurs locaux clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : située dans la préfecture de Mô dans la région Centrale, la commune Mô 2 s'étale sur une superficie de 377 km² et a pour chef-lieu Tindjassi. Elle est limitée à l'Ouest, et au Sud-Ouest par le Ghana, au nord par la commune de Mô 1 et au Sud-Est par la commune de Sotouboua 1. La Commune Mô 2 est localisée entre 0°22' et 0°42' de longitude Est et 8°30' et 8°47' de latitude Nord.

Relief : le relief de la commune est constitué de deux grands ensembles, à savoir les plaines et les plateaux. On retrouve les plateaux au Sud-Est qui occupent moins de 20% de la superficie totale de la Commune. L'analyse topographique montre un relief aux altitudes variant entre 111 m et 431 m.

1.1.2 Hydrographie

L'hydrographie de la zone est constituée des eaux de surface et des eaux souterraines.

Le principal cours d'eau est la rivière Mô, qui fait 166 km de long avec un bassin versant de 4 560 km². Elle prend sa source dans les monts Alédjo dans la préfecture d'Assoli. Un autre cours d'eau important est la Kpaza qui coule de l'est à l'ouest, alimenté par les rivières Tchatchakou, Moho, Kouï et Sili.

1.1.3 Climat

La commune Mô 2 jouit d'un climat tropical subhumide de type soudano-guinéen caractérisé par deux grandes saisons : une saison pluvieuse qui va d'avril à octobre et une saison sèche qui s'étend de novembre à mars. Le maximum de pluviosité est atteint entre août et septembre. La saison sèche est caractérisée par le passage du harmattan. Les températures varient en général entre 16,9°C et 34,6°C, avec une moyenne de 26,9°C. Le mois le plus chaud est celui de mars avec 34,6°C et le mois le plus frais est celui de janvier avec 16,9°C (DGMN, 2018). Le rythme annuel des précipitations varie d'une année à l'autre avec des totaux pluviométriques se situant entre 1100 et 1600 mm par an. Le nombre de jours de pluie varie entre 84 et 128 par an.

1.1.4 Végétation et faune

La végétation de Mô 2 est caractérisée par des savanes boisées, arborées et des forêts claires. Elle renferme aussi des îlots de forêts denses sèches et des galeries forestières caractérisée par un taux élevé d'espèces guinéo-congolaises. La commune abrite également des îlots de forêts denses sèches, formations végétales fermées pluristrates pouvant atteindre 20 à 30 mètres de hauteur, et des forêts galeries qui bordent les cours d'eau comme le Moho, le Mô et le Kpaza.

S'agissant de la richesse faunique, la commune dispose d'un patrimoine riche composé de : amphibiens, reptiles, mammifères, insectes et oiseaux.

1.1.5 Sols

La Commune Mô 2 est couverte par deux types de sol: les luvisols ferriques localisés au centre et au Nord et les lithosols qui couvrent la partie sud de la commune. Les sols rencontrés sont généralement des sols ferrugineux tropicaux lessivés sur de faibles et grandes profondeurs et concrétionnés, des sols ferralitiques indurés et non indurés, des sols peu évolués d'érosion, des vertisols et sols vertiques, ainsi que des sols hydromorphes.

1.1.6 Organisation administrative

La commune Mô 2 est l'une des deux communes de la préfecture de Mô. Elle compte deux (02) cantons : le canton de Tindjassi et le canton de Saïboudè, avec trente-trois (33) villages et hameaux.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population de la commune Mô 2 est de 21 926 habitants (RGPH5, 2022) et est inégalement répartie entre les deux cantons composant la commune : 14 230 pour le canton de Tindjassi et 7 696 pour le canton de Saïboudè.

Densité et répartition spatiale de la population : La densité moyenne de la commune de Mô 2 est de 58,16 hbts/km² avec 49 hbts/km² pour le canton de Tindjassi et 33 hbts/km² pour celui de Saïboudè.

Litiges : les conflits sont en général dus aux problèmes de partage, de délimitation des domaines familiaux et de la contestation des limites des parcelles. Le caractère flou des limites des parcelles, l'absence de contrat de vente ou de cession, le manque de titre de propriété ou d'enregistrement cadastral et les divergences dans l'interprétation des transferts de terres par les propriétaires coutumiers aux allochtones, sont, entre autres, les causes profondes de ces conflits fonciers qui entraînent de sérieux problèmes de cohabitation dans certains villages tels que Tindjassi, Saïboudè, Nabou.

Mouvements migratoires : la commune accueille des migrants en provenance des préfectures de Bassar, de Danpken, de Tchaoudjo, de Sotouboua, de la Kéran et de la Kozah, qui affluent à la recherche des terres fertiles pour l'agriculture et le pâturage de leurs troupeaux.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie locale est essentiellement basée sur l'agriculture, l'élevage, le commerce, la transformation agroalimentaire et la pêche. La majorité des acteurs de l'économie locale se retrouvent dans le secteur informel. Les secteurs industriels et de services (artisanat, tourisme et activités culturelles) sont faiblement développés.

Production agricole : L'agriculture de subsistance constitue l'activité fondamentale pratiquée par plus de 76% de la population de la commune. La localité est réputée pour sa forte production en ignames qui constitue la principale culture après les cultures de rentes.

Production animale : Mô 2 prospère dans le domaine pastoral qui est la deuxième activité après l'agriculture. L'élevage est très répandu et demeure une importante source de revenus et d'alimentation des populations. On y élève les bovins, les porcins, les ovins, les caprins, la volaille etc. Le secteur de l'élevage se heurte à l'insuffisance des pâturages et à des maladies de trypanosomose à prévalence parasitologique (Talaki et al., 2014).

Artisanat : le secteur de l'artisanat est très peu développé et se retrouve dans le secteur informel. Les activités artisanales portent sur la menuiserie de bois, la menuiserie métallique, la fabrication de produits de mode, la couture, la coiffure, la cordonnerie, de motocyclettes, de vélos, la tapisserie, l'électricité, la peinture, le ferrailage, etc.

Commerce : Le commerce y est florissant avec la commercialisation des produits agricoles et d'élevage. Du fait de l'ouverture de la commune sur le Ghana, les échanges commerciaux sont importants et portent essentiellement sur ces derniers qui représentent le plus grand volume des marchandises commercialisées.

1.3 Cartographie des aléas

Alea 1 : inondations

Les inondations au niveau de la commune sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période. Le dernier épisode significatif remonte à 2023, marquant la communauté par ses impacts sur les zones agricoles et habitées. Ce phénomène est directement lié au débordement des cours d'eau qui traversent le territoire communal, particulièrement les rivières Kpaza, Mô, Okou et Moho. Les inondations impactent surtout les cultures au bord des cours d'eau. Les zones de Saïboudè, Tindjassi, Toukoudjou, Bato, Nabou, Ipouali, Taka et Kouida sont souvent les plus exposées. En 2022, la commune a connu une inondation qui a impactée près de 237 personnes et détruit 39.75 hectares de champs dans la localité de Kouida.

Alea 2 : vents violents

Les vents violents sont fréquents dans la commune Mô 2. Ils sont de fortes vitesses avec une intensité moyenne et une tendance d'augmentation. Ces vents surviennent quasiment chaque année en prélude au démarrage de la saison des pluies et enfin de saison. Bien que l'ensemble de la commune soit concerné, ces vents touchent particulièrement les localités de Gbanzabadè, Saïboudè, Ipouali, Nabou et Attadè. De 2022 à 2025, la commune a enregistré 982 sinistrés (Rapports ANPC et Solidarités).

Alea 3 : incendie

Il est caractérisé par son pouvoir à s'étendre rapidement et ses conséquences destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants. Les incendies sont limités dans la commune. Ils concernent souvent les accidents domestiques qui détruisent les biens des ménages. Le stockage et la vente illicite des produits inflammables viennent aggraver ces risques d'incendie.

Alea 4 : feux de végétation

Un feu de végétation est tout feu, naturel ou contrôlé, qui se propage et consume une matière organique naturelle comme les arbres, broussailles, herbes ou tourbes. La commune Mô 2 enregistre chaque année des cas de feux de végétation occasionnant parfois d'importants dégâts surtout agricoles. Les aires naturelles et incultes (Parc national Fazao-Malfakassa) de la commune ne sont pas épargnées. Ces incendies surviennent de manière récurrente chaque année particulièrement entre les mois de décembre et janvier, s'étendant souvent jusqu'au mois de mars. Cette saisonnalité est étroitement liée à la période sèche, durant laquelle la végétation, asséchée, devient hautement inflammable. Les causes de ces feux sont principalement d'origine anthropique, c'est-à-dire liées aux activités humaines. Les principaux facteurs déclencheurs identifiés par la communauté incluent les pratiques des chasseurs, qui utilisent parfois le feu pour traquer le gibier, l'action des charbonniers et les négligences telles que les jets de mégots de cigarette par des fumeurs occasionnels. De 2022 à 2025, la commune a enregistré 83 sinistres (ANPC, 2025).

Alea 5 : conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires dans la commune Mô 2 sont récurrents et sont généralement liés au foncier, à la succession au trône et surtout à la transhumance. En effet, la délimitation des domaines entre les collectivités, la vente illicite des terres, le non-respect des couloirs de transhumance engendrent des conflits entre les communautés causant d'énormes dégâts sur le plan social, environnemental et économique. La commune a enregistré en 2023 et 2025 respectivement 122 et 146 déplacés (ANPC, 2025).

Alea 6 : sécheresse

La sécheresse est un phénomène naturel et temporaire caractérisée par des hauteurs de précipitations inférieures à la moyenne. Elle se manifeste généralement par une baisse considérable des débits voire un assèchement des principaux réservoirs d'eau de surface et souterraine avec une durée variable selon les saisons et les milieux mais s'étend généralement sur 1 à 2 mois dans les situations les moins sévères. Dans la commune Mô 2, on note chaque année, la survenance des poches de sécheresse pendant la saison des pluies (avec parfois des démarrages tardifs et/ou des cessations précoces des pluies).

Alea 7 : Glissements de terrain

Les glissements de terrain sont récurrents dans la commune surtout en saison pluvieuse. Ils surviennent souvent dans les flancs des montagnes avec néanmoins une faible ampleur.

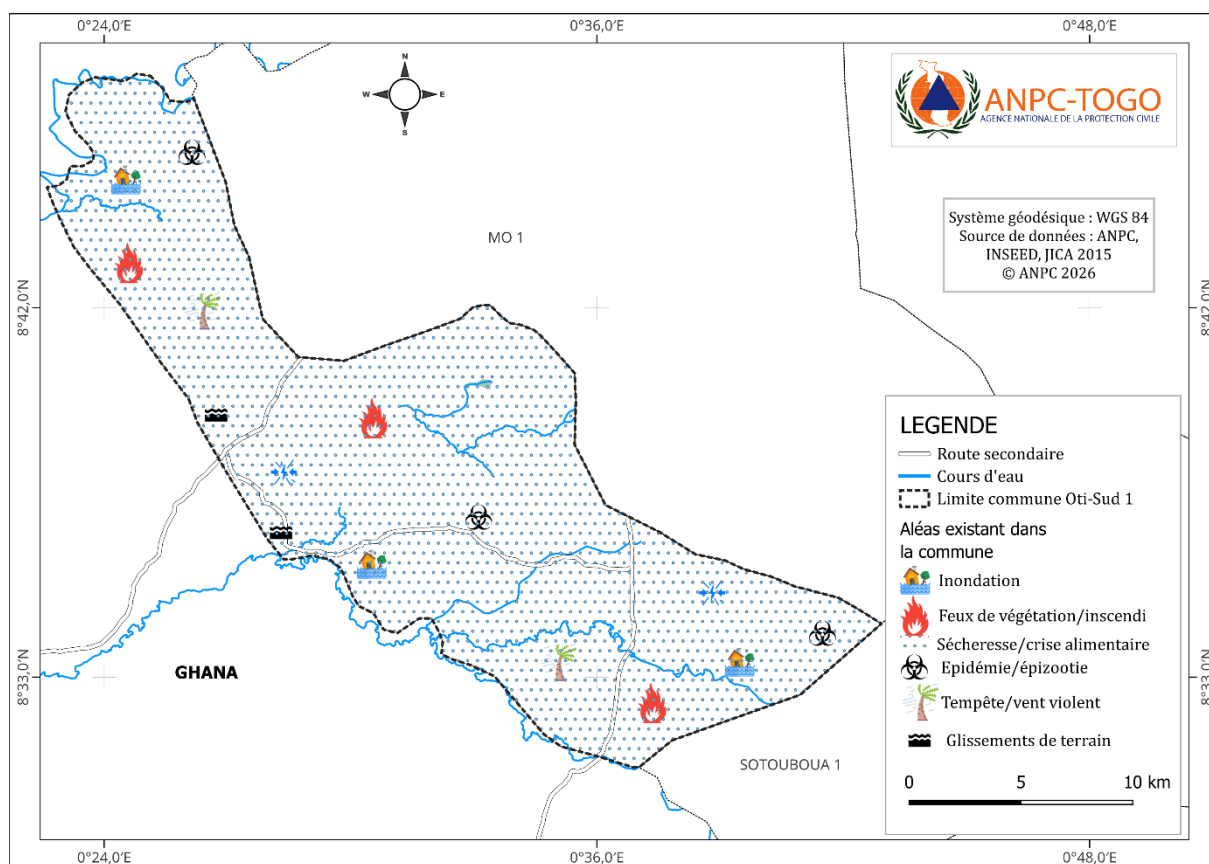


Figure 1 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : les inondations, vents violents, incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/ épizooties, glissements de terrain et la sécheresse.

La méthode d'hierarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : $\text{Sévérité} = \text{Probabilité} \times \text{Impact}$.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous.

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Inondations	2	2	4	4 ^{ème}
Tempêtes/Vents violents,	3	3	9	1 ^{er}
Conflits intercommunautaires	1	2	2	6 ^{ème}
Epidémies/ épizooties	1	1	1	5 ^{ème}
Glissements de terrain	1	2	2	5 ^{ème} ex
Sécheresse/crise alimentaire	3	3	9	2 ^{ème}
Feux de végétation/Incendies	2	3	6	3 ^{ème}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : tempêtes/vents violents, sécheresse/crise alimentaire, feux de végétation/incendies et inondations.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : tempêtes/vents violents

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des Tempêtes/Vents violents qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des tempêtes/Vents violents qui occasionnent d'importants dégâts tels que la destruction des habitations, des infrastructures socio-économiques, faisant des sans-abris, des blessés graves voire des pertes en vies humaines.
Pire cas	La majorité des localités de la commune est touchée par des vents violents accompagnés ou non de pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes, des infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cents (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre cent (100) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Mô 2

	Localisation : toute la commune
--	--

3.1.2 Contingence 2 : Sécheresse/crise alimentaire

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des poches de sécheresse qui occasionnent des dégâts matériels et humains très négligeables. La population est en phase minimale
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des situations de sécheresse qui occasionnent la perte des moyens de subsistance, l'épuisement des stratégies d'adaptation, la faim, la malnutrition et l'apparition de certaines maladies graves.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des situations de sécheresse qui occasionnent de la famine et d'énormes pertes. Principalement, on note la disparition des moyens d'existence, épuisement des stratégies d'adaptation par 80% des ménages, enregistrement massive des cas de malnutris dans les centres de santé suivi de dizaine de décès dus à la faim Amplitude : 60 % du territoire de la commune Mô 2 Localisation : toute la commune

3.1.3 Contingence 3 : Feux de végétation/incendies

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des feux de végétation normaux et des incendies qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des feux de végétations et incendies qui occasionnent d'importants dégâts tels que la destruction des champs, des plantations, des récoltes, des infrastructures socio-économiques, des maisons d'habitation faisant des blessés.
Pire cas	Tous les cantons de la commune ont été touchés par les feux de végétations/incendies d'une violence sans précédent ravageant tout et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la destruction massive des récoltes, champs, plantations, des stocks alimentaires, des infrastructures socio-économiques et collectives, les maisons d'habitation, les unités de production, autres édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques. Sur le plan humain, on enregistre plus de cent (100) blessés graves, cinq (05) morts et plusieurs centaines de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre plus de deux cent (200) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie, des maladies pulmonaires et à l'insécurité alimentaire. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune.

3.1.4 Contingence 4 : Inondations

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des pluies régulières qui n'occasionnent aucun dégât humain ni matériel.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des pluies entraînant des inondations. Ces inondations occasionnent d'importants dégâts tels que l'écroulement de certaines maisons et édifices, destruction de cultures, érosion et submersion de certaines voies perturbant les activités économiques.
Pire cas	La majorité des localités de la commune est touchée par des inondations, occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes, l'effondrement d'infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une centaine de blessés graves, une dizaine de morts et cinq cent (500) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre cent (100) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 60 % du territoire de la commune. Localisation : toute la commune.

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : Tempête/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Assombrissement de la nature en pleine journée ; Grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité ; Tonnerre et éclairs, Variation brusque de la température ambiante ; Vitesse élevée du vent.	Dévastation des formations végétales ; Plusieurs personnes sans-abris ; Destruction des infrastructures, Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.) ; Encombrement des axes routiers ; Perturbation des réseaux électrique et téléphonique ; Pollution d'eau et de l'air ; Chute des arbres, Destruction de vivres et non vivres ; Perte en vies humaines ; Perte d'animaux, Destruction des documents (pièces d'identité, documents scolaires, titres de propriété, etc.).

3.2.2 Cas de la contingence 2: Sécheresse/Crise alimentaire

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Taux d'hospitalisation des cas de malnutris ; Nombre de personnes sinistrées ; Apparition de maladies dues à la famine ; Taux de prévalence de la pauvreté ; Taux de mortalité	Baisse significative de rendement agricole ; Cas de malnutrition moyen et sévères ; Apparition de nouvelles maladies de carences ; Hospitalisation massive ; Pertes en vies humaines ; Perte des élevages ; Baisse de productivité animale ; Flambée des prix des produits agricoles.

3.2.3 Cas de la contingence 3 : Feux de végétation/incendies

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Feux de chasse ; Feux de récolte de miel sauvage ; Feux pastoraux de renouvellement de pâturage ; Feux d'aménagement du territoire ; Feux rituels ou cultuels ; Feux criminels ; Feux accidentels,	Pertes économiques ; Pertes en vies humaines et animales ; Pertes des productions agricoles et insécurité alimentaire ; Ralentissement des activités économiques ; Destruction des plantations et des aires protégées ; Destruction des habitations et infrastructures ; Rareté des pluies ; Disparition des espèces animales et végétales ; Avancée du désert ; Pauvreté des sols ; Destruction des fils électriques ; Perte d'animaux ; Destruction des documents (pièces d'identité, documents scolaires, titres de propriété, etc.).

3.2.4 Cas de la contingence 4 : Inondations

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Pluies récurrentes et abondantes ; Réduction de la visibilité ; Etendue de la pluie ; Obstruction des caniveaux ; Envahissement des routes et pistes par les eaux.	Ecroulement des habitations, écoles, les centres de santé, ponts ; Nombreux sans abris, Déplacement des populations ; Pollution d'eau ; Augmentation du coût de transport ; Augmentation des cas de maladies diarrhéiques ; causant de plus en plus de décès ; Submersion et perturbations des axes routiers ; Perturbation des réseaux électrique et téléphonique; Perturbation des services et écoles ;Ralentissement des activités socioéconomiques ; Destruction massive des champs ; Famine ; Perte en vies humaines et animales.

4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus.

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Tindjassi	Personnels (21) Maire, SG et Conseiller (10) Personnel technique (09)	01VL, 02 motos, petits outillages de travaux publics	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquision du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	Guérin Kouka	Chef d'antenne (01) Cadres (09)	01VL, 01 moto tout terrain, stock de non vivres, gilets de sauvetage, tentes	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
Centre social (Solidarités)	Tindjassi	(01)		Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; Réaliser les IEC
Eau et assainissement (TdE)	Tindjassi	Agents (03)	Adduction TdE dans la Commune, 01 châteaux d'eau, 03 forages ; plusieurs PMH	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Personnel (17), AHE : 01, IDE : 01, Sage-femme : 01, AAE : 02, IAE : 04, IP :	02 USP, 13 lits, 02 incinérateurs, Stocks de produits de soin	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
		02, AP : 02, ASC : 30, Relais communautaire : 14 APC : 02, AS : 02,		
Education	Tous les quartiers	Enseignants	22 EPP, 03 CEG, 01 Lycée	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil
Transport (Syndicat des conducteurs)	Tindjassi	22 Membres du syndicat, conducteurs, etc.	7 Camions, 02 bus, tricycles, etc.	Assurer le transport des biens et des personnes et appuyer la commune dans le secours et sauvetage en cas d'urgence
FDS	Tous les cantons	02 Brigades de gendarmerie 01 Commissariat de police 03 postes de détachement des militaires	Des moyens logistiques disponibles	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales
Environnement	Tindjassi	01 sous antenne des forestiers		Assurer le reboisement pour réduire l'effet des changements climatiques Protéger et créer les forêts communautaires Assurer la préservation des ressources naturelles
OTR	Tindjassi	01 Unité de douane 01 Bureau des impôts	Des moyens logistiques disponibles	Collecter les taxes, impôts et les droits de douanes pour la RRC

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Croix rouge togolaise (CRT)	Tindjassi Saïboudè	02 sections locales 48 volontaires	Kits de premiers secours	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
Secteur privé	Tindjassi	Responsables d'entreprises (10)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)
OSC	Tindjassi	HCDP- Mô : 02	02 motos Des moyens logistiques disponibles	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires et les IEC
Médias et Télécommunications	Tindjassi	Personnel de Radio et des Presses (radios communautaire « Amitié entre les peuples », presse en ligne, radio Lomé, radio Kara, Radio Tchaoudjo, Radio Oti FM, radio cosmos, etc.)	Des moyens logistiques disponibles	Faire la diffusion des informations, la sensibilisation et la communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : tempêtes/vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement, Insuffisance de moyens financiers Difficulté d'accès aux zones/insécurité	Installation des postes de soins mobiles, Aménagement des voies, Evacuation par voie aérienne, Mobilisation de la logistique des privés et OSC Renforcement de la présence des FDS
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, Refus et/ou faible capacité d'accueil des familles ; Insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), Sensibilisation des familles ; Aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones/Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Prépositionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies Renforcement de la présence des FDS
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Indisponibilité des aliments spécialisés nutritifs Insuffisance des spécialistes en nutrition Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les voies encombrées par les débris sont dégagées	Manque de matériels adéquats	Disponibiliser le matériel par le CSP
Les victimes bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Renforcement des capacités des acteurs concernés
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : sécheresse/crise alimentaire

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'approvisionnement en eau potable est assuré.	Insuffisance de moyens financiers, logistiques, Difficulté d'accès aux zones /insécurité.	Mobilisation des ressources internes et externes (appel de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Aménagement des voies ; renforcement de la présence des FDS.
Les ménages sous pression sont assistés en vivres, non vivres		
Des sites de pâturages et points d'eau sont aménagés	Insuffisance des moyens financiers et la non disponibilité des terres	Mobiliser des ressources et mettre à disposition des terres
Les ménages agricoles sont appuyés en intrants agricoles pour la reprise des travaux	Indisponibilité des semences adaptées ; Insuffisance de moyens financiers et matériels	Augmenter la production des semences à cycle court ; Mobiliser les ressources
Les sinistrés/victimes bénéficient d'un appui pour la reprise de leurs activités	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora). Souscription des victimes aux programmes d'appui initiés par l'Etat (FNFI, MIFA, etc.)
Les sinistrés sont couverts par une assurance agricole	Insuffisance de moyens financiers Inexistence d'une assurance agricole	Mise en place des assurances agricoles Souscription des victimes aux assurances agricoles
Les éleveurs sont appuyés en espèces reproductrices et en intrants (produits, vaccins, compléments alimentaires)	Indisponibilité des espèces et des produits ; Insuffisance de moyens financiers et matériels	Augmenter la production des espèces reproductrices et produits ; Mobiliser les ressources
Les éleveurs sont sensibilisés sur les bonnes pratiques de l'élevage	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora) Renforcer les capacités des acteurs de la filière élevage sur les mesures de biosécurité

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : feux de végétation/incendies

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'expansion du feu est maîtrisée à temps	Insuffisance des moyens d'intervention Inexistence des services de secours à proximité Difficulté d'accès aux zones de sinistres Absence de pare-feu et non-respect du calendrier des feux précoces	Acquisition des moyens d'intervention et installation du système de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à haut risque Renforcement du maillage territorial du CSP, Intervention par voie aérienne Réalisation des pare feux et respect du calendrier des feux précoces Création des brigades dotées de moyens d'intervention rapide Sensibilisation des populations Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les lieux de sinistre sont sécurisés par les FDS	Insuffisance de moyens roulants, financiers et humains	Renforcement des ressources humaines, matérielles Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les personnes et les biens sont mis à l'abri du danger et reçoivent les soins adéquats	Insuffisance des moyens d'intervention et du personnel Inexistence des services de secours à proximité Difficulté d'accès aux zones de sinistres/insécurité	Acquisition des moyens d'intervention Renforcement du personnel d'intervention et des FDS Renforcement du maillage territorial du CSP Installation des postes de soins mobiles
Les blessés sont évacués à temps	Insuffisance de moyens de déplacement, Difficulté d'accès aux zones/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles, Aménagement des voies, Evacuation par voie aérienne Renforcement de la présence des FDS Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les ménages sinistrés/déplacés/sans abris sont assistés en vivres, non vivres	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès à la zone	Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora), Prépositionnement des vivres et non vivres, Assistance par largage, Aménagement des voies

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés/déplacés/sans abris sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, Refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les habitations et infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des compétences des spécialistes
Les sinistrés/victimes bénéficient d'un appui pour la reprise de leurs activités	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora). Souscription des victimes aux programmes d'appui initiés par l'Etat (FNFI, MIFA etc.)
Les enfants déplacés sont scolarisés	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant

4.2.4 Hypothèses de planification de la contingence 4 : inondations

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/difficulté d'accès aux zones/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS/Evacuation par voie fluviale et aérienne/Mobilisation de la logistique de la CRT, des privés et OSC.
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil ; méfiance et réticence des familles d'accueil ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centres communautaires...), sensibilisation des familles ; construction des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF du secteur privé, des ONG et de la diaspora).

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Renforcement des capacités des acteurs concernés
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Insuffisance d'aliments nutritifs appropriés, Insuffisance des spécialistes en nutrition, Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficultés d'accès aux zones/Insécurité.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora), Construction des magasins de stockage, Pré positionnement des vivres et non vivres, Assistance par largage. Aménagement des voies.
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique, mobiliers scolaires (table-banc, bureau, armoire) et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du privé, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora).

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et des autorités locales.	
b. Objectifs (pour 1200 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Dégager les voies encombrées par les débris (arbres, habitations, etc.) ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	

Acteurs		Activités	
Mairie, ANPC, FDS, Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, Organisations à base communautaire, SNU, OSC et la CRT.		-Assurer le secours et sauvetage, -Collecter les données, analyser et diffuser les informations, -Mobiliser les ressources, -Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments, -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées, -Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences, - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.	
e. EVALUATION			
Acteurs		Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et assainissement, environnement, Pistes rurales, CRT, VPC, OSC...		Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.	
f. Les ressources disponibles			
Ressources humaines			
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.			
Ressources Matérielles			
• Logistique de la mairie • Logistique de la police et de la gendarmerie • Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC • Logistique des différentes Directions préfectorales. • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés		Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents Responsables de Services.	
g. Ressources financières			
Ressources financières internes			
Ressources de l'Etat, Mairie, des OSC et des Privés		Création de fonds d'aide aux urgences	
h. Ressources externes			
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora		Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence			
Types requis d'évaluation des besoins		Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)		Directions préfectorales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et l'administration communale, OSC, etc.	Mairie
Monitoring		Directions Préfectorales, les communes, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Mairie

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : sécheresse/crise alimentaire

a. Déclaration de l’urgence		
L’urgence est déclarée par le Maire sur la base des informations du Cadre harmonisé.		
b. Objectifs (pour 2 820 ménages)		
- Assister les personnes affectées en vivres et non vivres, - Assurer la prise en charge psychosociale des personnes affectées, - Renforcer les moyens de production des personnes affectées, - Approvisionner les zones sinistrées en eau.		
c. Coordination		
Acteurs	Activités	
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement	
d. Mise en œuvre		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Directions préfectorales de l’Agriculture, de la Santé, Solidarités, Environnement, Coordination programme Africa Risk Capacity (ARC)- Togo, CRT, Organisations à base communautaires, ONG.	Collecter les données, analyser et diffuser les informations, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques, alimentaires, d’hygiène et d’assainissement, Promouvoir l’agriculture intelligente face au climat, Renforcer les moyens de production des personnes affectées, Approvisionner les zones sinistrées en eau	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, WASH, Environnement, CRT, VPC.	Evaluer l’ampleur des dégâts, pertes et besoins d’assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat et des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
- Logistique de la mairie - Logistique de la police et de la gendarmerie - Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC - Logistique des différentes Directions Préfectorales. - Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, Mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage

Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions préfectorales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et l'administration communale, OSC, etc.	Mairie
Monitoring	Directions Régionales, les communes, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Mairie

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Feux de végétation/incendies

a. Déclaration de l'urgence		
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et des autorités locales.		
b. Objectifs (pour 300 ménages et infrastructures socio-collectives)		
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.		
c. Coordination		
Acteurs	Activités	
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement	
d. Mise en œuvre		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, FDS Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, Environnement, Chefferie traditionnelle, Organisations à base communautaire, ONG/OSC.	-Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter les données, analyser et diffuser les informations ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et assainissement, Pistes rurales, CRT, OSC, VPC etc.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
- Logistique de la mairie - Logistique de la police et de la gendarmerie - Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC - Logistique des différentes Directions préfectorales		Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de Services.

· Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés		
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Commune, ANPC, Solidarités, Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la commune, OSC, etc.	Mairie
Monitoring	Mairie, DP, ANPC, Solidarités, ANAMET, Croix-Rouge, SNU, OSC. etc.	Mairie

5.4 Plan de réponse de la Contingence 4 : inondations

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 600 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, FDS, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, environnement, CDB, SNU, ONG/OSC, la CRT.	-Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter, analyser et diffuser les données ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et les non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après les inondations ;

	- Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, FDS , Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et Assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, CRT, VPC, OSC, ...	Evaluer l’ampleur des dégâts, pertes et besoins d’assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la gendarmerie et de la police • Logistique des sapeurs-pompiers et ANPC • Logistique des différentes directions préfectorales et régionales • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	- créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Mairie, ANPC, Solidarités, Agriculture, CRT, FDS, SNU présentes dans la région, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Mairie, Directions régionales et préfectorales ANPC, Solidarités, ANAMET, CRT, SNU, OSC, etc.	Maire

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux quatre contingences retenues à savoir tempêtes/vents violents, sécheresse/crise alimentaire, incendie/feux de végétation et inondations.

N°	Intitulés	Tempêtes /vents violents	Sécheresse /crise alimentaire	Feux de végétation /incendies	Inondations	Total
1	Préparation	136 525 000	12 700 000	72 500 000	5 350 000	221 725 000
2	Réponse	19 470 000	12 700 000	24 750 000	21 150 000	56 920 000
3	Relèvement	25 850 000	17 000 000	8 000 000	10 950 000	50 850 000
4	Coordination	9 092 250	2 985 000	5 262 500	1 872 500	17 339 750
TOTAL		190 937 250	45 385 000	110 512 500	39 322 500	346 834 750

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Mô 2 s'élève à **trois cent quarante-six millions huit cent trente-quatre mille sept cent cinquante (346 834 750) FCFA**.

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.

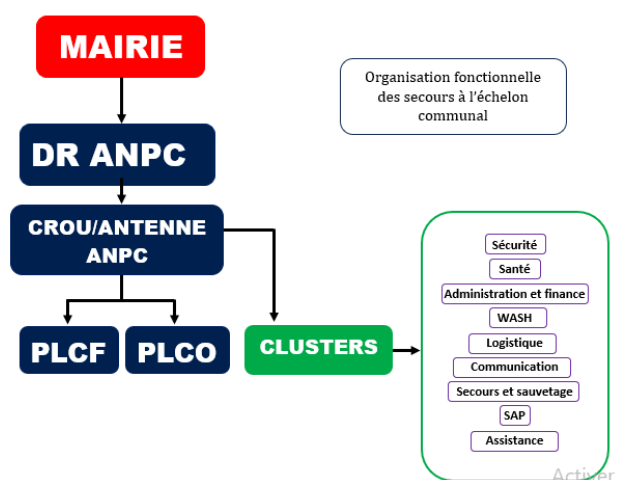


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les vents violents, incendies, les épidémies/épizooties/épiphyties, et la sécheresse, etc. L'analyse des données desdits aléas collectés auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse quatre aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, Médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu ou d'une communauté à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux Tempêtes/vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables et impliquées
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquisition de Tronçonneuse à bois	2	-	2	1 000 000	Mairie
1.2	Acquisition des groupes électrogènes	2	-	2	6 000 000	Mairie
1.3	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	100	-	100	3 000 000	DPS
1.4	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection (pulvérisateur, EPI, etc)	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	DPS
1.5	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la DPS	500 000	-	500 000	500 000	DPS
1.6	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires (formation de 50 agents)	50	-	50	1 150 000	DPS
1.7	Mettre en place la plateforme locale RRC	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Mairie, ANPC
1.8	Acquisition des poubelles et sacs poubelles (50)	50	15	35	175 000	Mairie, ANPC, DPS
1.9	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	100	20	80	1 600 000	ANPC, Mairie, AS
1.10	Identification et évaluation des sites d'accueil	500 000	100 000	400 000	400 000	ANPC, Mairie, AS

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables et impliquées
1.11	Acquisition des vivres (Maïs, Riz, Huile, pâte alimentaire, conserves)	100 000 000		100 000 000	100 000 000	ANPC, AS, ANSAT
1.12	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	Mairie, PLRRC
1.13	Prépositionnement des vivres et non vivres (magasin, transport)	2 000 000	200 000	1 800 000	1 800 000	ANPC, AS, ANSAT
1.14	Acquisition de matériel d'intervention (tentes, bâches à eau, bladers, EPI....)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	ANPC, AS,
1.15	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	1 000 000	100 000	900 000	900 000	Mairie, PLRRC
1.16	Réhabilitation du site de l'action sociale comme site d'accueil	10 000 000		10 000 000	10 000 000	Mairie, AS, PLRRC
	Sous-Total I				136 525 000	
II	Activités de réponse					
2.1	Prise en charge médicale des Blessés	100	0	100	3 000 000	DPS, CSP, ANPC, CRT
2.2	Installation des postes de soins mobiles	1	0	1	1 000 000	DPS, CSP, ANPC, CRT
2.3	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	4	0	4	1 300 000	DPS, CSP, ANPC, CRT
2.4	Approvisionnement en eau potable	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	Mairie, TdE
2.5	Distribution des comprimés de chlore	300 000	50 000	250 000	250 000	DPS, Mairie, ANPC
2.6	Désinfection des sites et habitations	200 000	0	200 000	200 000	DPS, Mairie

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables et impliquées
2.7	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	100 000	30000	70 000	70 000	DPS, Mairie
2.8	Assistance en vivre et non vivre	1 000 000	100000	900 000	900 000	ANPC, AS, Mairie, CRT
2.9	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	500 000	50 000	450 000	450 000	ANPC, AS, Mairie, CRT
2.10	Sécurisation des sites d'accueil	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	FDS, Mairie
2.11	prise en charge psychosociale des victimes	500 000	0	500 000	500 000	AS, ANPC, Mairie
2.12	Prise en charge des cas de malnutrition	100	0	100	2 000 000	DPS, Mairie
2.13	scolarisation des enfants déplacés	200	0	200	3 000 000	Mairie, Education
2.14	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant	5 000 000	200 000	4 800 000	4 800 000	Mairie, Education
Sous-Total II					19 470 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Destruction des douches et latrines de fortune	300 000	50 000	250 000	250 000	DPS, Mairie, ANVT
3.2	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	100 000	0	100 000	100 000	DPS, Mairie, ANVT

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables et impliquées
3.3	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	500	0	500	25 000 000	ANPC, Mairie,
3.4	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	500 000	0	500 000	500 000	ANPC, Mairie,
3.5	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	ANPC, Mairie,
	Sous-Total III				25 850 000	
	TOTAL				181845 000	
	Coordination (5%)				9 092 250	
	TOTAL GENERAL				190 937 250	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse à la sécheresse/crise alimentaire

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables/Structures impliquées
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Aménagement de pâturages et points d'eau	23 400 000		23 400 000	23 400 000	Mairie, Agriculture, Environnement, ANPC
1.2	Mise à disposition des terres.	100 000	-	100 000	100 000	Mairie, Agriculture, Environnement, ANPC
1.3	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	500 000	-	500 000	500 000	Mairie, PLRRC
1.4	Prépositionnement des vivres, non vivres	1 200 000	200 000	1 000 000	1 000 000	Mairie, PLRRC
1.5	IEC (émissions radio, sensibilisation de masse, kits de communication...)	1 000 000		1 000 000	1 000 000	Mairie, PLRRC
1.6	Acquisition de 4 bâches à eau	4 000 000		4 000 000	4 000 000	Mairie, ANPC, AS, CRT
	Sous-Total II				30 000 000	
2.1	Distribution d'eau potable	PM		PM	PM	Mairie, TdE, FDS
2.2	Assistance en vivres, non vivres et en eau potable aux ménages sous pression	10 000 000	1 000 000	9 000 000	9 000 000	Mairie, ANPC, AS, CRT
2.3	Aménagement des sites de pâturages et points d'eau	300 000	100 000	200 000	200 000	Mairie, Agriculture, Environnement, ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables/Structures impliquées
2.4	Sécurisation des sites d'accueil	1 000 000		1 000 000	1 000 000	FDS, Mairie
2.5	Approvisionnement en eau potable	1 000 000		1 000 000	1 000 000	Mairie, TdE, CSP
2.6	IEC (émissions radio, sensibilisation de masse, kits de communication...)	1 000 000		1 000 000	1 000 000	PLRRC
2.7	prise en charge psychosociale des victimes	500 000	0	500 000	500 000	ANPC, AS
	Sous-Total II				12 700 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Appui aux producteurs en intrants agricoles (engrais + semences)	5 000 000		5 000 000	5 000 000	Agriculture, ANPC, Mairie
3.2	Appui aux producteurs agricoles vulnérables pour la préparation des parcelles de production (labour : 300 ha)	12 000 000		12 000 000	12 000 000	Agriculture, ANPC, Mairie, CDB
	Sous-Total III				17 000 000	
TOTAL					59 700 000	
Coordination (5%)					2 985 000	
TOTAL GENERAL					62 685 000	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétations/incendies

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables/Structure s impliquées
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquisition du matériel d'intervention (01 ambulance)	1	-	1	30 000 000	DPS
1.2	Maintenance du matériel et équipements d'intervention	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	ANPC, Mairie, CSP, DPS
1.3	Mise en place et dynamisation des comités anti feu	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Mairie, CDB, Agriculture, Environnement
1.4	Accompagner la population à la souscription des assurances incendies	500 000		500 000	500 000	Mairie, CDB, Compagnies d'assurance
1.5	IEC	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Mairie PLRRC
1.6	Installation des systèmes de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à risques particuliers	PM	PM	-	PM	Mairie PLRRC, ERP
1.7	Elaboration des plans d'évacuation rapide, POI, PPI	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	Mairie ANPC, ERP
1.8	Organisation d'un exercice de simulation sur table et grandeur nature	30 000 000		30 000 000	30 000 000	PLRRC
1.9	Elaboration des plans de prévention et de sûreté	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	Mairie ANPC, ERP
1.10	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	200	-	200	4 000 000	Mairie ANPC, AS

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables/Structure s impliquées
	Sous-Total I				72 500 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Maitrise de l'expansion du feu	PM	PM	PM	PM	CSP, DPS, ANPC, Mairie, CRT
2.2	Sécurisation des lieux de sinistre	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	FDS, Mairie
2.3	Secours et sauvetage des personnes et des biens	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	CSP, DPS, ANPC, Mairie, CRT
2.4	Prise en charge des victimes (médicale, psychosociale)	100 kits	0	100	4 000 000	DPS, AS, ANPC
2.5	Evacuation des blessés	100 000		100 000	100 000	CSP, DPS, ANPC, Mairie, CRT
2.6	Assistance en vivres et non vivres (Maïs, Riz, Huile, pâte alimentaire, kits de cuisine, conserves, Gari, tôle, points, sucre, moustiquaire, natte torche, savon, etc.)	10 000 000	1 000 000	9 000 000	9 000 000	ANPC, AS, Mairie
2.7	Accueil et installation des sinistrés	500 000	50 000	450 000	450 000	ANPC, AS, Mairie, CDB
2.8	Scolarisation des enfants déplacés	100	0	100	1 500 000	ANPC, Education, Mairie, CDB
2.9	Fourniture des kits d'accompagnement aux ménages sinistrés	100*50000	300000	4 700 000	4 700 000	Mairie, ANPC, PTF

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables/Structure s impliquées
2.10	Construction des ouvrages sanitaires de fortune (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	3 000 000		3 000 000	3 000 000	Mairie, ANPC, DPS, PTF
	Sous-Total II				24 750 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Fourniture de moyens de production aux sinistrés	8 000 000	0	8 000 000	8 000 000	Mairie, ANPC, Agriculture, Environnement
3.2	Réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	Mairie, ANPC, CDB,
	Sous-Total III				8 000 000	
TOTAL					105 250 000	
Coordination (5%)					5 262 500	
TOTAL GENERAL					110 512 500	

Annexe 5 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structure responsable/structures impliquées
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Faire l'état des lieux des ouvrages d'assainissement	350 000		350 000	350 000	Mairie, ANPC, DA
1.2	Entretien des ouvrages d'assainissement et équipements	750 000		750 000	750 000	Mairie, ANPC, DA
1.3	Aménagement des voies d'accès	PM	PM	PM	PM	Mairie, TP, FDS
1.4	Construction des ouvrages d'assainissement	PM	PM	PM	PM	Mairie, TP, FDS, DPS
1.5	Achat de médicaments et de solutés	1 000 000		1 000 000	1 000 000	DPS
1.6	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection	500 000	50 000	450 000	450 000	DPS
1.7	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection dans les DPS	200 000	-	200 000	200 000	DPS
1.8	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	DPS
1.9	3 Réunions de la plateforme locale RRC	50 000	50 000	-	-	Mairie, PLRRC
1.10	Acquisition des poubelles et sacs poubelles	200 000		200 000	200 000	Mairie, PLRRC
1.11	Prépositionnement des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	1 000 000		1 000 000	1 000 000	ANPC, AS, Mairie

1.12	Suivi de la mise en œuvre de la réglementation sur l'occupation du sol (sensibilisation, interdiction, sanction)	PM	PM	PM	PM	Mairie, PLRRC
1.13	Prépositionnement des vivres et non vivres	PM	PM	PM	PM	ANPC, AS, Mairie
1.14	IEC (émissions radio, sensibilisation de proximité et de masse, prospectus, etc.)	500 000	100 000	400 000	400 000	Mairie, PLRRC
Sous-Total I					5 350 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	200 000		200 000	200 000	DPS, CRT, Mairie
2.2	Installation des postes de soins mobiles	250 000		250 000	250 000	DPS, ANPC, Mairie
2.3	Approvisionnement en eau potable	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Mairie, TdE, CSP
2.4	Distribution des comprimés de chlore	200 000	200 000	200 000	200 000	ANPC, DPS, Mairie
2.5	Désinfection des sites et habitations	200 000	0	200 000	200 000	DPS, CRT, Mairie
2.6	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	PM	PM	PM	PM	Mairie, PLRRC
2.7	Assistance en vivre et non vivre	10 000 000		10 000 000	10 000 000	ANPC, AS, Mairie
2.8	Prise en charge psychosociale des victimes	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	ANPC, AS, Mairie
2.9	Scolarisation des enfants déplacés (100)	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	ANPC, AS, Education, Mairie

2.10	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant	5 000 000	200 000	4 800 000	4 800 000	ANPC, AS, Education, Mairie
	Sous-Total II				21 150 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Entretien des ouvrages d'assainissement et équipements	750 000		750 000	750 000	Mairie, ANPC, DA
3.2	Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable	PM	PM	PM	PM	Mairie, ANPC, DRE
3.3	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	200 000		200 000	200 000	DPS, Mairie, ANVT
3.4	Appui aux sinistrés pour la relance des activités de productions (petits matériels agricoles, intrants, etc.)	5 000 000		5 000 000	5 000 000	ANPC, Mairie
3.5	Appui aux sinistrés pour la relance des AGR (100 ménages)	5 000 000		5 000 000	5 000 000	ANPC, Mairie
3.6	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	Mairie, TP
	Sous-Total III				10 950 000	
	TOTAL				37 450 000	
	Coordination (5%)				1 872 500	
	TOTAL GENERAL				39 322 500	

Annexe 6: Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Mairie	ATTAH N’Gissa	Maire	91 60 89 55/ 91 98 31 10
		KALAYA Badibalaki	Adjoint au Maire	98 02 29 04 /91 62 39 84
		-SONDOU Koffi	SG	90 30 70 33
2	ANPC	Commissaire NIMON Abdou Kérim	Chef antenne Guérin Kouka	91 13 37 82
3	INSEED	Dr ALABA Mazama Eso	Directeur régional	90 97 51 77
4	Direction Préfectorale de la solidarité	ASSIH Mazalo	Directeur préfectoral	91 74 36 33
		TICHEMBE Asseh –Rene	Responsable du centre social	90 36 38 65/ 99 21 87 48
5	Direction Préfectorale de la Santé	Dr OUMOROU Moustapha	Directeur préfectoral	91 42 22 40
6	IEPP	AKO Manandou	Chef d’inspection	90 78 65 75
7	Direction Préfectorale de l’Agriculture	ABINA Tchalla	Directeur préfectoral	91 81 04 19
8	CREUSET-Togo	MOUSSA Salimou	Animateur	90 38 73 82
9	Direction Préfectorale de l’Environnement	Cne AGBOKLATSI Kossi	DP	90 21 36 28
10	Trésorerie Mo 2	BATOGOUMA Kabissa	Trésorier	91 30 62 22
11	Gendarmerie Tindjassi	TAKOUGNANDI Koboya	CB	91 48 28 04
12	CIPLEV	MAKATE Tchabo	Responsable CIPLEV Tindjassi	91 20 35 45/97 80 25 70
13	Commissariat de Police du Mo 2	POOUI N’Poangha	Commissaire de la commune Mo 2	90 74 18 16
14	Station Météorologique	GNINGMI Faré	Agent	72 00 53 88
15	Agence de la CEET	MOHAMED Haminou	Agent	91 72 27 49
16	Agence de la TdE	AFOH Atakora	Agent	91 07 05 08
17	Croix rouge Togolaise section locale	ASSOHOU Kokou	Président local	91 35 25 66
18	Chef canton Saïboudè	ADJIFILE Djibrila	Chef canton	93 37 95 14
19	Chef canton Tindjassi	SEYI Koffi	Chef canton	93 07 07 80/ 99 61 07 61
20	CCD Tindjassi	WENAKI Koffi Bernard	Président	97 15 63 20/ 92 24 93 45
21	CCD Saïboudè	TCHAPOU Nakpème	Président	93 07 66 61

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
22	ADESCO	AMAZA Lélenwè	Responsable ADESCO Tindajassi	93 59 93 79
23	OTR	TAKOUGNANDI Abozisso		91 64 68 95/ 93 11 89 90 91 53 11 06
24	Haut Collège pour le développement de la Préfecture de Mô (HCDP--Mô)	Dr TCHODIE Kokou Philippe	Président	90 04 27 06
25	Carrefour des jeunes pour la préfecture de Mô	SAMA Medissa	Présidente	93 60 44 53
26	Groupeement NOKROUMON	SONDOU Akoua	Présidente	91 42 22 01
27	UNATROT	MOTCHIN Koffi Komi	Président	93 92 25 96
28	Eglise des Assemblées de Dieu	KEGLO Kodjo	Pasteur	91 59 11 85
29	SYLICONTO	INOUSSA Tchamna	Président	91 31 14 79
30	Chambre des métiers	WADJA Ikpindi	Présidente	93 92 93 18
31	OCDI	Père Félix	Représentant	90 99 60 38
32	ANADEB	SIDIKA Alfa	Animateur	90 17 49 41/ 91 60 77 96
33	ANVT	LANIA Pakiwoué	Responsable	92 58 68 83